

PROCES VERBAL SÉANCE DU 31 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, 31 mai à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 26/05/2023 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Michel Chiquet, Maire.

PRESENTS	M. Jean-Michel CHIQUET	Mme Fabienne PINÇON	M. Arnaud PERROUX
	Mme Dominique RIBOUILLEAULT		Mme Sylvie MANCEAU
	M. Bernard OLSZTYNSKI	Mme Sylvie PELTIER	M. Jean-Michel DARONDEAU
	Mme Adeline HUET	Mme Alexa FISSEAU	Mr Pascal GUILLIER
		M. Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS	M. Michel MINGOT		
EXCUSES	M Claude DAGUZAN		

M Mingot Michel Donne procuration à M Chiquet Jean-Michel.

M Daguzan donne procuration à Mme Ribouilleault Dominique.

Secrétaire de séance : Mr Olsztynski

Ouverture de séance à 20h34

Rappel de l'ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du PV du conseil municipal du 5 avril 2023
- **Démission d'un conseiller municipal et installation d'un nouveau conseiller municipal**
- **Mise à jour des commissions communales**
- **Logements communaux :**
 - o 1 Allée de la Maire : actualisation des charges
 - o Changement de locataires 3 et 5 rue Pierre Cuillier
- **Achat matériel :**
 - o Devis tracteur
 - o Info devis 2 débroussailleuses
- **Travaux bâtiments :**
 - o Devis changement d'ouverture accès cuisine bénévoles
 - o Info devis portail cimetière
 - o Info devis volets roulants petite salle la Bénévole
- **Cimetière :** reprise d'une concession perpétuelle
- **Personnel :**
 - o Annonce recrutement cuisinier (ère) suite création poste fin 2022
 - o Renouvellement de disponibilité ATSEM
- **Salle des Fêtes**
 - o Demande de location Cours Qi Gong : tarifs ?
- **Voirie :**
 - o Travaux CCLLB 2023
 - o Extension de la zone 30
- **Assainissement**
 - o Bilan réunion avec la CCLLB sur le projet station épuration
 - o Lancement du marché « étude de projet station épuration »
 - o Convention avec le Syndicat d'eau de Mayet pour la facturation assainissement
 - o Devis « Etude épandage boue »
- **Association APE :** demande de subvention exceptionnelle
- **Questions diverses et Informations**
 - o CCLLB : Zone de Charence

Approbation du PV du conseil municipal du 5 avril 2023

Monsieur Chiquet demande s'il y a des remarques sur le PV du 5 avril 2023. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire pose la question du secrétaire de séance.

Mr Olsztynski se propose, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Arrivée de Mme Fisseau à 20h35

Démission d'un conseiller municipal et installation d'un nouveau conseiller municipal

Mise à jour des commissions communales

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme Morassi Casin, conseillère municipale. Par cette lettre Mme Morassi Casin fait part de sa démission du poste de conseillère municipale.

Selon la réglementation en vigueur pour les communes de plus de 1000 habitants, le suivant de la liste est proposé au poste de conseiller municipal, il s'agit de Mr Guillier Pascal.

Mme Fisseau demande à Mr Guillier de se présenter.

Mr Guillier fait part à l'assemblée de sa vie privée, professionnelle et de ses loisirs...

Il intègre alors le conseil municipal, ainsi que la commission voirie.

Logements communaux :

1 Allée de la Maire : actualisation des charges

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pinçon. Mme Pinçon explique que début 2023, il avait été décidé ce qui suit pour le logement situé au 1 allée de la mairie (au-dessus du salon de coiffure) : 224 € de charges et 350 € de loyer.

Ces charges avaient été définies suite à l'augmentation du coût du contrat d'électricité. Mais au terme du contrat (1 an) celui-ci a pu être renégocié, et le coût réduit.

Après calcul, cela correspondrait à une baisse de 44 € par mois.

De ce fait, il est proposé de passer le loyer de base à 350€, et les charges à 180 € à partir du 1er juin 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de valider le loyer du 1 allée de la mairie à 350 € et les charges à 180 € à partir du 1er juin.

Logements communaux :

Changement de locataires 3 et 5 rue Pierre Cuillier

Mme Pinçon fait état de plusieurs changements de locataires à savoir,

- Au 3 rue pierre cuillier, changement de locataire le 02/05/2023, nouveaux locataires Mme Marteau, Mr Chilloux.
- Au 5 rue Pierre cuillier, départ du locataire le 05/05/2023, une nouvelle locataire arrivera le 11/06/2023 après remise en état du logement par l'entreprise Renou.

Mme Pinçon précise que les travaux sont des travaux de reprise de sol et de tapisserie (fibre de verre + peinture) et ajoute que la plupart des logements sont loués en état, sans remise « au propre » et que pour certains il est nécessaire de refaire peinture, sol ect ...

Mme Pinçon précise que la grille d'état des lieux (entrée et sortie) a été retravaillé, et mise en conformité avec la réglementation. Monsieur le Maire ajoute que Mme Pinçon a mise en place la réglementation au vu des compétences professionnelles qu'elle a eu tout au long de sa carrière.

Monsieur Evrard demande si l'on a des nouvelles de l'étude des logements par Sarthe Habitat.

Mme Pinçon répond que l'on attend toujours un retard de leur part.

Achat matériel :

Devis tracteur

Monsieur Chiquet donne la parole à Mr Perroux Arnaud, adjoint en charge du matériel.

Mr Perroux explique que le tracteur actuel, le Hurlimann commence à fatiguer et qu'il serait nécessaire de le changer, avant d'engager trop de frais dessus.

Les agents ont expliqué qu'il serait bien d'investir dans un tracteur sur lequel on fixerait le broyeur, cela éviterait de le monter / démonter à chaque fois sur le tracteur Renault.

2 devis sont présentés : (devis SARL SLL AgriServices)

- Un devis pour un tracteur neuf, Kubota, 35 CV, pour un montant de 29820.00 € TTC : ce modèle ne permet pas la fixation du broyeur.
- Un devis pour un tracteur d'occasion, Kubota, 82 CV, de 2008, 5653 heures, pour un montant de 21600.00 € TTC : ce modèle permet la fixation du broyeur.

Mr Evrard demande si une garantie est incluse sur le tracteur d'occasion.

Mr Perroux répond négativement et précise que dans le montant indiqué est inclus la reprise du tracteur Hurlimann (pour un montant de 3500 € / 4000 €).

Mme Fisseau demande s'il n'y a pas possibilité de demander des devis chez un autre professionnel.

Mme Manceau demande si les tracteurs sont identiques.

Mr Perroux précise qu'il y a une différence au niveau de la puissance, et de la fixation du broyeur.

Le broyeur est régulièrement utilisé par l'agent communal, tous les chemins communaux sont propres, nettoyés....

Mr Perroux ajoute, que si le devis est validé ce soir, le tracteur sera livré semaine prochaine.

Il est demandé de voir avec la société SARL S.L.L AgriServices pour une garantie de 6 mois sur le tracteur d'occasion.

Mr Perroux va contacter la société pour cette option « garantie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter le devis de la société SARL SLL Agri service pour le tracteur Kubota d'occasion pour un montant TTC de 21 600 €.

Achat matériel :

Info devis 2 débroussailleuses

Monsieur Perroux informe les élus qu'un devis de la société SARL SLL pour l'achat de 2 débroussailleuses a été validé pour un montant de 3384.00 € TTC.

Mme Ribouilleault fait un aparté sur la voiture communale : celle-ci est dans un mauvais état d'entretien, ainsi que de vétusté (siège cassé etc....). Elle précise qu'il serait bien de trouver un nouveau véhicule assez rapidement.

Mme Pinçon ajoute qu'une ligne est prévue au budget pour l'achat du véhicule. Le débat porte surtout sur quel type de véhicule acheter : thermique / électrique, neuf / occasion ?

Mr Perroux ajoute, que dans certaines ventes aux enchères, on trouve des véhicules utilitaires avec un bon rapport qualité / prix.

Mr Evrard précise qu'il serait bien de partir sur un utilitaire « rallongé » afin que le chargement soit plus facile pour les agents.

Mme Fisseau demande si le véhicule sera utilisé par les élus, car sinon peut-être faudrait-il s'orienter vers un véhicule 3 places.

Après discussion, le choix des élus s'oriente plutôt vers un véhicule thermique.

Travaux bâtiments :

Devis changement d'ouverture accès cuisine bénévole

Mr le Maire donne la parole à Mme Ribouilleault.

Mme Ribouilleault explique qu'elle est dans l'attente d'un 2^{ème} devis.

A revoir à la prochaine réunion.

Travaux bâtiments :

Info devis portail cimetière

Mme Ribouilleault informe l'assemblée, qu'un devis a été signé pour le changement du portail en bois (partie haute du cimetière) : Devis entreprise Borel pour un montant TTC de 2277.60 €.

Concernant le cimetière, Mr Evrard demande pourquoi le mur n'est toujours pas réparé. Mme Pinçon répond en expliquant que la commune est toujours dans l'attente du maçon...

Mme Ribouilleault précise que l'allée du cimetière sera faite en septembre. Mr Perroux demande pourquoi ne pas demander à l'entreprise qui fait l'allée de faire par la même occasion la réparation de mur.

Travaux bâtiments :

Info devis volets roulants petite salle la Bénévole

Mme Ribouilleault informe également l'assemblée, qu'un devis a été signé pour l'installation de volets roulants électriques à la petite salle des fêtes : Devis entreprise Borel pour un montant TTC de 4677.60 € + Devis entreprise Chalot pour le raccordement électrique 1011.90 TTC.

Cimetière : reprise d'une concession perpétuelle

Monsieur le Maire explique qu'un concessionnaire, titulaire d'une concession perpétuelle achetée en 1978 souhaite se séparer de celle-ci. Sur le terrain, aucune construction n'a été faite, ni caveau, ni stèle ...

Un repreneur de cet emplacement s'est fait connaître.

2 possibilités :

- Que le concessionnaire s'arrange avec le futur acquéreur, devant notaire pour une transmission de ladite concession. (Avec accord du Maire)
- Que la commune estime le coût de la concession (somme à reverser au vendeur) puis la revende comme une concession classique (Selon durée et tarifs délibérés).

Après débat, et afin que cela n'engendre pas d'autre demande concernant des reprises de concession, il est proposé de récupérer la concession sans contrepartie financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre la concession perpétuelle, mais de ne reverser aucune contrepartie financière au vendeur (titulaire de la dite concession).

Personnel :

Renouvellement de disponibilité ATSEM

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de Mme Boisseau.

Mme Boisseau Marie Laurence est en disponibilité depuis la rentrée 2022 pour une durée d'un an. Par cette lettre, elle demande le renouvellement pour 1 an de sa disponibilité pour convenances personnelles.

Mme Boisseau est remplacée par Mme Rogé Amandine depuis juillet 2022, en CDD, temps compet annualisé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable pour le renouvellement de la disponibilité de Mme Boisseau pour 1 année.

Personnel :

Annonce recrutement cuisinier (ère) suite création poste fin 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pinçon.

Mme Pinçon explique qu'une annonce a été diffusée sur le site « emploi territorial » pour procéder au recrutement d'un agent ou d'une agent « cuisinier ». Suite à la création du poste de cuisinière en septembre 2021, Mme Cheux a été recrutée en tant que contractuelle (CDD). Le CDD étant limité dans la durée, il est nécessaire de recruter un agent sur le long terme.

4 personnes ont répondu à l'annonce : 3 candidats extérieurs et Mme Cheux à sa propre succession.

Mme Pinçon précise, qu'après étude des CV, Mme Cheux reste la personne qui a le meilleur CV ainsi que la meilleure expérience dans le domaine de la restauration scolaire. Elle sera donc stagiairisée prochainement.

Salle des Fêtes

Demande de location Cours Qi Gong : tarifs ?

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu une demande de location de la salle des fêtes pour des cours de Qi Gong (pour un dimanche matin). Il n'existe pas de tarif pour ce genre de location.

Monsieur le Maire propose le tarif de 30 € pour une demi-journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le tarif de 30 € pour la location de la salle pour une demi-journée pour les cours de Qi Gong.

Voirie :

Travaux CCLLB 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Perroux, adjoint en charge de la voirie.

Mr Perroux informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement au niveau de l'école débuteront fin juin (la dernière semaine).

Mr Perroux présente à l'assemblée le programme voirie 2023 en lien avec la CCLLB (communauté de commune Loir Luce Bercé) : à savoir, reprise du rampant route de Château du Loir, VC201 les lisambardières, VC205 la chauvellière, VC408 mitoyen Lavernat, VC206 Bourgogne, VC3 La barratterie. Le montant global de la voirie en lien avec la CCLLB s'élève à 54 732.84 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pur l'ensemble des travaux voirie prévus par la CCLLB.

Voirie :

Extension de la zone 30

Mr Perroux propose aux élus, dans un but de sécurité du centre bourg, et de réduction de vitesse, d'étendre la zone 30 : à savoir, extension de la zone 30 au niveau de la Grande Rue (quelques mètres après le parking) et extension jusqu'au lavoir.

Il est également soumis l'idée de mettre un panneau « flèche blanche / flèche rouge » au niveau de la grande rue où la voirie se rétrécit (voirie qui part du salon de coiffure).

Mme Manceau précise que, ayant déjà eu le cas, ce système de flèche peut créer des problèmes : ceux qui auront les flèches blanches forceront le passage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier la zone 30 comme expliqué ci-dessus.

Assainissement

Bilan réunion avec la CCLLB sur le projet station épuration

Lancement du marché « étude de projet station épuration »

Monsieur le maire donne la parole à Mr Perroux, en charge de la gestion du dossier assainissement.

Suite à la réunion avec la CCLLB, Mr Perroux explique qu'il est prévu de faire un groupement de commande avec les communes de Jupilles, Marçon et Chahaigues, aussi concernées par des travaux de rénovation de station.

Le projet de convention est présenté à l'assemblée.

Il est donc nécessaire de délibérer pour :

- Valider la volonté de la commune à mettre à jour son schéma directeur d'assainissement collectif (vu le contexte réglementaire et le risque de blocage aux demandes d'urbanisme il est nécessaire de faire cette étude)
- Autoriser le maire à signer la convention de groupement

De plus la CCLLB, avec l'accord de Mr Perroux propose de désigner Luceau, en tant que commune référente pour le lancement du marché.

Plusieurs élus posent la question du coup de l'étude, car dans la convention à aucun moment il est stipulé une notion de coût.

Après débat, l'assemblée, d'un accord commun, décide de ne pas voter ladite convention, en précisant que ce « non-vote » est dû à l'absence de coût.

Mme Fisseau quitte la salle à 22h10.

Assainissement

Convention avec le Syndicat d'eau de Mayet pour la facturation assainissement

Mr Perroux explique que le SIAEP propose de prendre en charge la facturation de l'assainissement aux conditions tarifaires suivantes : 1.57 € HT par facture émise.

Actuellement, il y a 2 sessions de facturation par an à raison d'environ 400 / 450 factures, soit 1000 factures maximum : c'est qui ferait un coût d'environ 1500 € par an pour la commune.

Après en voir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de valider la convention avec le syndicat d'eau de Mayet pour la prestation « facturation assainissement ».

Assainissement

Devis « Etude épandage boue »

Mr Perroux explique, que les collectivités sont de nouveau autorisées à épandre les boues comme avant « la crise Covid ». Il est donc nécessaire de refaire une étude pour la réalisation d'un plan d'épandage de la commune.

Pendant la crise covid les boues devaient être traitées, desséchées et transférées dans un lieu défini.

L'entreprise SEDE propose un devis à 5110 € HT pour l'étude de réalisation d'un plan d'épandage.

Ensuite pour le suivi annuel le coût sera de 2100 € par an (analyses de boues, suivi, volumes...).

Mme Manceau demande si les agriculteurs ont été trouvés.

Mr Perroux répond affirmativement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable pour le devis de la SEDE pour un montant de 5110 € HT.

Association APE : demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'APE.

L'APE sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle pour l'achat de récompenses distribuées lors de la kermesse.

Mme Pinçon précise que depuis cette année (2023), l'APE reçoit une subvention annuelle d'un montant de 250 €, subvention qu'il n'avait pas auparavant.

Mr Evrard propose de reconduire la subvention à l'identique à savoir 550 €.

Mme Huet explique que cette subvention pour les récompenses de la kermesse a toujours existé.

2 montants de subvention sont proposés au vote :

- Le montant identique à l'année dernière, soit 550 €
- Un montant de 300 €, correspondant à 250 € (subvention annuelle) + 300 €, soit un global à 550 € (montant identique au montant de 2022).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide une subvention pour un montant de 300 €.

Le vote est réparti comme suit :

- 8 voix pour les 300 € de subvention (Mr Chiquet + procuration donnée par Mr Mingot, Mme Pinçon, Mr Bruneau, Mr Darondeau, Mme Peltier, Mr Olszynski, Mme Ribouilleault)
- 6 voix pour les 550 € de subvention (Mr Evrard, Mr Perroux, Mme Huet, Mr Guillier, Mme Manceau, Mr Daguzan (par procuration Mme Ribouilleault))

Questions diverses et Informations

- Mr le Maire fait part de l'invitation pour la kermesse : le 24/06/2023
- Mr le Maire fait part de vols à répétition : vol de plaques en fonte sur la voirie, vol chez certains habitants...
- Mme Huet rapporte une demande de l'APE : la puissance électrique du groupe scolaire est-elle suffisante pour les friteuses, jeux, barbe à papa lors de la kermesse.
- Mme Huet demande également si les caméras fonctionneront à la kermesse ? Mme Pinçon explique que les images ne sont utilisées qu'en cas de besoin.
- Mr Evrard intervient en expliquant que des caméras ont été posées à l'intérieur des bâtiments (ex hangar...). Mme Pinçon répond que tout comme la cour de l'école les images ne seront utilisées qu'en cas de besoin.
- Mr le Maire donne lecture d'un mail d'une personne intéressée par le local de la maison des associations : la personne souhaite savoir si une négociation du loyer est possible, si des mois de gratuité sont possible en compensation de travaux de rafraîchissement... Après débat, le conseil s'accorde sur la décision suivante : le local ne sera pas loué, car suite à la réception du dernier audit énergétique, il est envisagé un autre devenir de ce local.
- Mme Ribouilleault remercie les personnes ayant aidé au fleurissement et fait le bilan : 2 jours de plantations, 675 plants.
- Information fleurissement : la commune s'est inscrite au concours « village fleuris », le jury passera le 20 juin prochain.
- CCLLB : Zone de Charence : 2 nouveaux acquéreurs dans la zone d'activité : les ambulances Val de Loir, et un charpentier couvreur (Mr Boulay)

Monsieur le Maire prononce la fin de séance à 23h00.

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 31 MAI 2023

Mr CHIQUET Jean-Michel		Mr DARONDEAU Jean Michel	
Mme PINÇON Fabienne		Mme HUET Adeline	
Mr PERROUX Arnaud		Mme FISSEAU Alexa	
Mme RIBOUILLEAULT Dominique		Mr GUILLIER Pascal	
Mr MINGOT Michel	PROCURATION MR CHIQUET	Mr DAGUZAN Claude	PROCURATION MME RIBOUILLEAULT
Mme MANCEAU Sylvie		Mr EVRARD Daniel	
Mr OLSZTYNSKI Bernard		Mr BRUNEAU Pascal	
Mme PELTIER Sylvie			